

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le

ID : 033-213305428-20250722-2025192207-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 22 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	15/07/2025
En exercice	14	Date de la séance	22/07/2025
Présents	9	Heure de la séance	18H00
Votants	11	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vérac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	MAUBERT-SBILE Karine
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Yves CASTREC est désigné secrétaire de séance.

N° 2025/19-2207- Délibération portant sur la demande de Fonds Européen dans la cadre du dispositif « efficacité énergétique » auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Maire informe que la réhabilitation énergétique du groupe scolaire peut être aidée dans le cadre des fonds européens « mesures en matière d'efficacité énergétique et des réduction des émissions de gaz à effet de serre » gérés par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le programme de réhabilitation du groupe scolaire est ambitieux prévoyant une restructuration des locaux et une rénovation énergétique visant à réduire son empreinte écologique, sa consommation énergétique de plus de 48 %, à améliorer le confort des élèves et du personnel. Il répond aux attentes de ce dispositif d'aide financière.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide à hauteur de 25 % auprès de la Région.

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants du groupe scolaire	313 500,00 €	376 200,00 €
Maîtrise d'oeuvre associée à la rénovation énergétique de l'existant	29 876,55 €	35 851,86 €
Etudes préalables à la rénovation énergétique	32 313,00 €	38 775,60 €
TOTAL	375 689,55 €	450 827,46 €

FINANCEURS	MONTANT TTC
ETAT - FONDS VERT 2024 (40%)	150 275,82 €
FONDS EUROPEENS	93 922,39 €
COMMUNE	206 629,25 €
TOTAL	450 827,46 €

DÉCISION :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la demande d'aide financière dans le cadre des fonds européens gérés par la Région Nouvelle Aquitaine.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux dès réception de l'arrêté attributif.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 11

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 22 juillet 2025

Le Maire,
Dominique BEC



A Vérac, le 31 juillet 2025

Pour copie conforme,

Yves CASTREC
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le

ID : 033-213305428-20250722-2025192207-DE

